

ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
2024-015

- Rue Félix Robert
- D364
- Route de Sainte-Croix
- Route de Carcarès
- Route du Bourg Neuf
- Route de Yan Saubole
- Route de la Chalosse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 64-262 du 14/03/1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales, notamment l'article 6, chapitre 2 concernant les mesures de police,

VU le décret n° 2017-1279 du 09 août 2017 portant simplification de la police des manifestations des articles 331-6 à 331-17-2 du code du sport du régime d'occupation de la voie publique et signaleurs (R411-30, R412-9 et R414-3-1 du code de la route)

VU la réglementation générale sur la signalisation routière, arrêté du 22 octobre 1963

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Jean DAUGA, Président du Stade Montois Cyclisme, d'organiser une course cycliste le dimanche 19 mai 2024,

CONSIDÉRANT que des mesures de sécurité doivent être prises à l'occasion du déroulement de la course cycliste, le dimanche 19 mai 2024, de 13 heures à 18 heures,

CONSIDÉRANT que ces mesures de sécurité nécessitent la réglementation de la circulation Rue Félix Robert, D364, Route de Sainte-Croix, Route de Carcarès, Route de Yan Saubole, Route du Bourg Neuf, Route de la Chalosse

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEILHAN

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : le Stade Montois Cyclisme est autorisé à organiser la course cycliste prévue le dimanche 19 mai 2024 de 13h à 18h sur le territoire de la commune de Meilhan

ARTICLE 2 : la circulation sera réglementée entre 13 heures et 18 heures, pendant le déroulement de la course cycliste organisée le dimanche 19 mai 2024 (voir plan et détails joints)

ARTICLE 3 : la signalisation sera mise en place et entretenue par l'organisateur qui devra prévoir des signaleurs en nombre suffisant, munis d'un gilet à haute visibilité conforme à la réglementation. En outre, ils seront présents dans les carrefours et autres points stratégiques du circuit.

ARTICLE 4 : sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne, le Maire de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Fait à MEILHAN, le 20/03/2024

Le Maire

Mme LOUBERE Patricia



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

ARRÊTE 2024-15 AFFICHE EN MAIRIE A COMPTER du 30/03/2024

164 Rue Félix Robert — 40400 MEILHAN

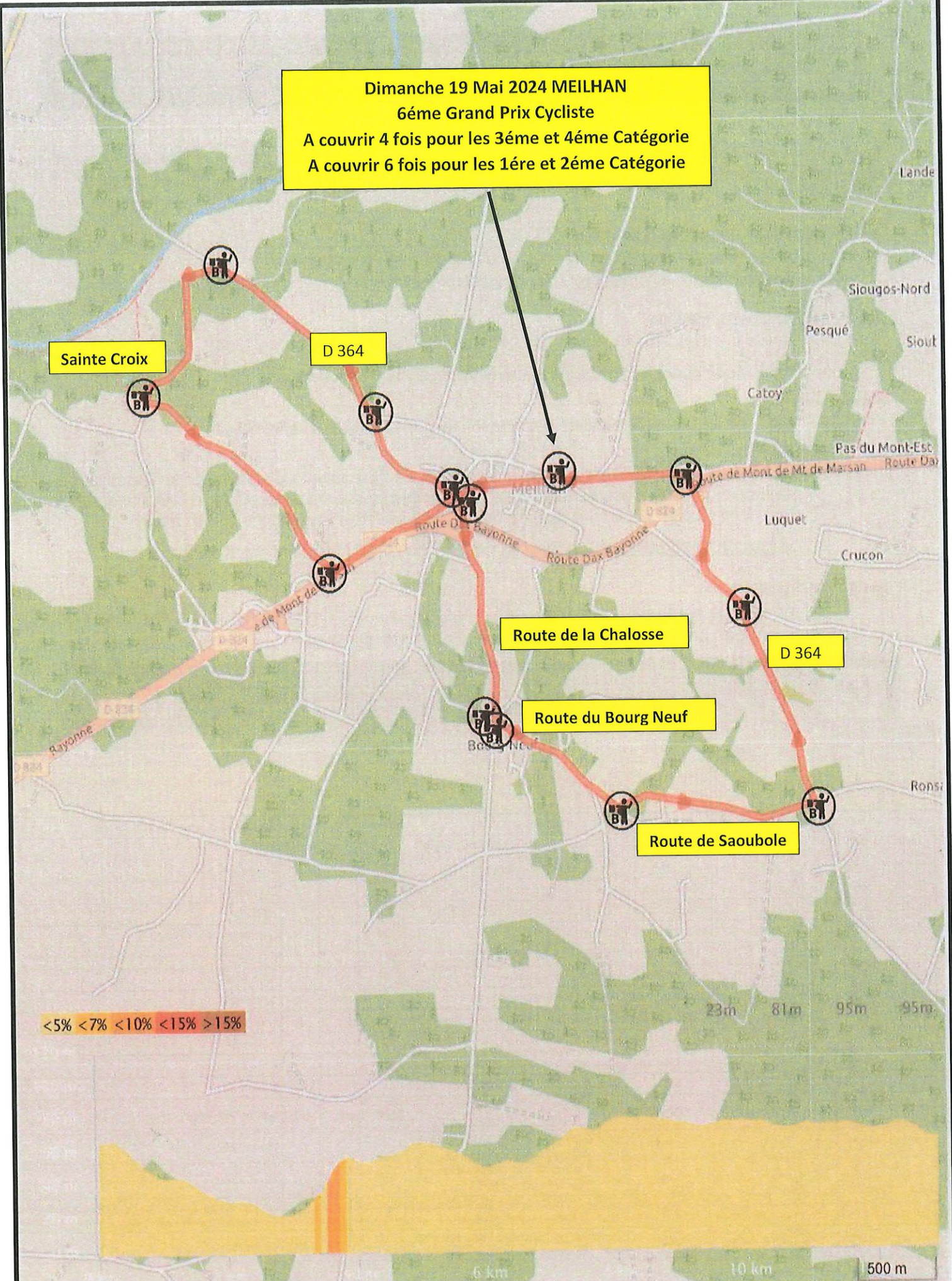
☎ 05.58.44.10.18 — E-mail mairie@meilhan40.fr

7ème Grand Prix Cycliste Toutes catégories Ufolep Dimanche 19 Mai 2024



Départ 15h00: circuit de 13,5km
54km pour les 3e/4e cat
81km pour les 1ere/2e cat
Renseignements: 06 33 47 02 02

Dimanche 19 Mai 2024 MEILHAN
6ème Grand Prix Cycliste
A couvrir 4 fois pour les 3ème et 4ème Catégorie
A couvrir 6 fois pour les 1ère et 2ème Catégorie





PROGRAMME

Art 1 - Le STADE MONTOIS CYCLISME organise le Dimanche 19 mai 2024, deux épreuves cyclistes sur la Commune de Meilhan avec l'UFOLEP, sous ses règlements, correspondants aux épreuves sur route d'une journée.

Art.2 – COMPETITIONS ET PARTICIPATION

- Ufolep seniors : 1ère, 2ème, 3ème, 4ème catégorie et Féminines
- Les engagements s'effectueront sur le site internet Ufolep.

Art 3 - DETAIL D'ORGANISATION

- Remise des dossards Salle des fêtes, Route Félix Gauthier à partir de 13h30
- Appel 14h45 et départ 15h, ligne d'arrivée route D364 Félix Gauthier

Art 4 - LES PRIX

- 5 prix en nature au 5 premiers de chaque catégorie remis lors de la réception.

Art 5 - SECURITE

1. Tous les coureurs, devront respecter les règles de circulation autorisées par le Récépissé de déclaration de la Préfecture, tout coureur lâché du peloton devra respecter scrupuleusement le code de la route et avoir obligation de quitter la course pour des raisons de sécurité.
2. Le port du casque est obligatoire en permanence dès la présence sur le circuit.

Art 6 : DEPANNAGE

Le dépannage sera effectué par les véhicules neutres de l'organisation, avec des paires de roues prêtées par les clubs transmises par leurs responsables.



PARCOURS



Horaires - Km/h		KM			Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
38	43	Fait	Restant	Partiel				Nbre	Poste	
15H00	15H00	0	81	0	DEPART DIRECT : MELHAN Route D364, Rue Félix Robert, D364 - C4 vers St Yaguen				Partie neutralisée-respect des points (1) et (2) ci dessous	
15H01	15H01	0	81,0	0	D364 -C4	Sortie MELHAN - D364	▶	1	1	Départ réel Rte de St Yaguen
15H02	15H02	1	80,0	1	C4 - D364	carrefour C4 - vers Mont de Marsan		1	2	Tout droit
15H04	15H04	2,3	78,7	1,3	D364	Carrefour D364 - Vers Carcarés	▶	1	3	à Gauche
15H06	15H06	3,6	77,4	1,3	Rte Carcarés	Carrefour Rte Carcarés - vers RN 124		1	4	Tout droit
15H08	15H07	4,9	76,1	1,3	Rte Carcarés	Carrefour - lotissement Labidalle				à Droite
15H09	15H08	5,1	75,9	0,2	Rte Ste Croix	Carrefour - Ste Croix	▶	1	5	à Gauche vers Meilhan
15H11	15H10	6,7	74,3	1,6	Rte Meilhan	Meilhan - carrefour D364	▶	2	6	à Droite Rte de la Chalosse - vers Souprosse
15H13	15H12	8	73,0	1,3	Rte Chalosse	carrefour Rte Chalosse - Rte Bourg Neuf	▶	2	7	à Gauche
15H14	15H12	8,3	72,7	0,3	Rte Bourg Neuf	Carrefour Rte Bourg Neuf		1	8	Tout Droit
15H14	15H13	8,8	72,2	0,5	Rte Bourg Neuf	Carrefour Rte Bourg Neuf - Chemin l'Oustaou		1	9	Tout Droit
15H15	15H13	9	72,0	0,2	Rte Bourg Neuf	Carrefour Rte Bourg Neuf - Rte de Saubole		1	10	à Gauche
15H17	15H15	10,3	70,7	1,3	Rte Saubole	Carrefour Rte de Saubole - D364	▶	1	11	à Gauche
15H20	15H18	12,4	68,6	2,1	D364	Carrefour D364 - Pont de la Voie rapide		1	12	Tout droit
15H22	15H19	13,5	67,5	1,1	D364	Ligne d'Arrivée Rue Félix Robert - Meilhan 1er Passage	▶	2	10	Fin du 1er Tour
15H43	15H38	27	54,0	13,5	D364	Ligne d'Arrivée Rue Félix Robert - Meilhan 2ème Passage		2	10	Fin du 2ème Tour
16H04	15H57	40,5	40,5	13,5	D364	Ligne d'Arrivée Rue Félix Robert - Meilhan 3ème Passage		2	10	Fin du 3ème Tour
16H26	16H16	54	27,0	13,5	D364	Ligne d'Arrivée Rue Félix Robert - Meilhan 4ème Passage		2	10	Fin du 4ème Tour - Arrivée des 3ème et 4ème Catégories
16H47	16H35	67,5	13,5	13,5	D364	Ligne d'Arrivée Rue Félix Robert - Meilhan 5ème Passage		2	10	Fin du 5ème Tour
17H08	16H54	81	0,0	13,5	D364	Ligne d'Arrivée Rue Félix Robert - Arrivée Finale		2	10	Fin du 6ème Tour

(1) Respect de l'utilisation de la moitié droite de la chaussée
(2) tous les carrefours matérialisés par des îlots directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront éventuellement les entrées et sens de circulation à respecter